## • (1325)

Pour bien faire comprendre mon argument, je voudrais citer un cas de harcèlement dont j'ai eu connaissance dernièrement et dont a été victime, au cours d'un emploi d'été, une étudiante de 21 ans. C'est une jeune femme dont la plupart d'entre nous serions fiers d'être parents. Je n'hésite pas à le dire, parce que je l'ai rencontrée. Voici ce qui s'est passé au cours de ses quatre premiers jours dans un bureau de la capitale:

Il m'a harcelé sexuellement en se penchant au-dessus de moi et en me touchant d'une manière inconvenante. Il me touchait souvent les épaules et, une fois, il a même promené ses doigts sur mon cou.

## Il s'agit d'un homme marié, d'âge mur.

Il m'appelait souvent «ma chérie» ou «mon chou». Un jour, il a annoncé aux gens dans le bureau que sa femme était en voyage pour le week—end et a proposé que je vienne le garder chez lui. Une autre fois, sous prétexte de m'aider à porter un dossier que j'avais sur les genoux pour y mettre de l'ordre, il a saisi l'occasion pour passer la main sur mes cuisses. Il m'a ensuite demandé si je comprenais ce qu'il venait de faire, j'ai répondu «oui» et il a ajouté «C'est dommage, parce que c'était agréable de toucher tes jambes.»

Une fois, il a déclaré: «Le problème avec les enfants de nos jours, c'est que les mères travaillent et ne s'occupent pas d'eux comme elles le devraient.»

Il a raconté la blague suivante: «Quelle est la différence entre un avocat et une femme? Pour gagner sa cause, un avocat met sa robe tandis que la femme enlève la sienne.»

Il m'acculait parfois dans un coin et m'intimidait par sa forte taille. Il venait par derrière, faisait pivoter ma chaise, posait une main sur le bureau et l'autre sur ma chaise, de manière à m'emprisonner dans ses bras, et il me demandait alors ce qui n'allait pas.

Je l'ai vu donner une tape au derrière d'une compagne de travail. Je l'ai entendu parler de la chance qu'avaient certains de ses collègues.

C'est en travaillant dans un bureau du gouvernement que cette jeune femme de 21 ans a enduré tout cela. On lui a fait comprendre qu'elle ne devait pas déposer une plainte officielle. Un an plus tard, elle en souffre encore mentalement. On ne peut pas lui dire quelles mesures ont été prises contre cet homme qui l'a harcelée, car ce sont des renseignements personnels qu'il faut protéger. Pourtant, nous savons que le fait pour la victime d'apprendre quelles mesures ont été prises peut l'aider beaucoup à s'en remettre.

Je tiens à dire quelques mots au sujet d'un projet de loi à l'étude actuellement à la Chambre. Il s'agit du projet de loi C-41 qui a fait l'objet de nombreuses discussions. À mon avis, il a suscité bien des discussions, mais pas sur les bonnes questions. Le projet de loi C-41 vise à traiter plus sévèrement les infractions motivées par la haine.

Ce projet de loi prévoit que toute personne ayant commis un crime violent contre une femme simplement pour des motifs de haine sera punie plus sévèrement que si cette personne avait commis la même infraction, mais pour d'autres motifs, comme le vol, etc. Cela me semble une bonne mesure législative, puisqu'on ne peut pas dire qu'il est bien d'haïr les gens parce que ce sont des femmes, des Noirs, des sikhs ou des homosexuels. Le projet de loi C-41 protège les enfants en imposant des peines plus sévères aux personnes qui sont en situation d'autorité et qui maltraitent ou exploitent sexuellement les enfants.

## Initiatives ministérielles

Je veux appuyer un projet de loi qui vise cet objectif et c'est ce que je ferai. Que ceux qui refusent d'appuyer un projet de loi visant à protéger notre société contre la haine et la violence m'en donnent les raisons.

Certains pourraient prétendre que la violence est un problème qui touche l'ensemble de la société et c'est vrai. Toutefois, ce problème touche les femmes d'une façon particulière, puisque celles—ci sont devenues la cible d'actes de violence. Quelle femme, ici, à la Chambre ou de l'extérieur de la Chambre, n'a pas vécu au cours de sa vie, même dans sa tendre enfance, un incident où un homme au coin d'une rue ou dans l'autobus s'est pressé contre elle ou lui a tenu des propos grossiers à caractère sexuel.

## • (1330)

Je ne crois pas que les hommes qui sont ici présents comprennent—et je leur demande d'essayer de comprendre—la profonde angoisse que suscite un incident de ce genre. Je ne crois pas qu'ils comprennent ce que je ressens lorsqu'un député traite ici une députée de salope. Je ne crois pas qu'ils comprennent à quel point des députés d'en face ont minimisé par leurs observations, la semaine dernière, nos préoccupations à l'égard de la violence. Je ne crois pas qu'ils comprennent—et je leur demande de bien vouloir faire de leur mieux pour comprendre—que ce n'est là qu'une autre façon de me dire et de dire aux Canadiennes en général que nous ne comptons pas autant, que nous ne valons pas autant qu'eux.

Il faut aussi parler de la situation économique des femmes par rapport à celle des hommes. Il y a là un manque flagrant d'équité. Tant qu'on ne donnera pas aux femmes les mêmes chances de réussite économique grâce à leurs propres compétences, talents et énergies, elles ne seront pas les égales des hommes aux plans politique et social ni devant notre système judiciaire.

Je rejette catégoriquement l'argumentation qu'a avancée ce matin la députée de Beaver River lorsqu'elle a dit que la violence faite aux femmes n'est pas différente de la violence faite aux hommes. Elle est différente. Tant qu'on refusera de le reconnaître et de reconnaître que des femmes sont tuées par un homme qui leur est proche, par leur mari, leur amant, leur partenaire, à cause de rapports de pouvoir, on ne comprendra pas le problème. Et si l'on ne comprend pas le problème, on ne peut pas le résoudre.

On a raison de dire que ces questions touchent tous les membres de notre société, comme l'a fait ce matin la députée de Beaver River, mais c'est fermer les yeux sur les problèmes graves que vise à régler la motion à l'étude aujourd'hui, à savoir la violence dirigée contre des femmes tout simplement parce qu'elles sont des femmes.